



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

DELIBERATION N° 2021-02-011-DGS

Nomenclature : 7.5.4

OBJET : CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE

Votants : 32

M. Perret ne prenant pas part au vote

Abstention : /

Votes exprimés: 32

Pour: 32

Contre : /

Fait à Tarnos,
le 5 février 2021
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 08/02/2021*

L'an deux mille vingt et un, le quatre février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur L'ESPADE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. L'ESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS

M. L'ESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS

M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
-------------	---------------	-----------

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

32 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

1 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de votants : 33



Monsieur le Maire présente le projet de convention triennale à intervenir avec l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine (HAJSA) qui permettra de soutenir le projet associatif d'HAJSA sur ses missions et notamment le logement et l'accompagnement socio-éducatif.

Depuis sa création en 1971, l'association HAJSA favorise l'accès à un premier logement pour les jeunes de 16 à 30 ans et met en avant le respect des principes fondamentaux à travers des actions tournées vers la citoyenneté, l'accès aux droits ou la valorisation des potentiels des jeunes.

L'association s'inscrit également dans une volonté d'aide professionnelle, notamment grâce à l'animation du centre de formation PERF et la gestion de l'entreprise d'insertion ITEMS. Ces structures lui permettent de mettre les jeunes en lien avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

La convention triennale précédente étant arrivée à son terme, M. le Maire propose de la renouveler et d'octroyer à l'association une subvention d'un montant de 107 676 € au titre de l'année 2021 afin de la soutenir dans ses actions menées sur le territoire tarnosien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2021.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

